

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS

FR0000289886

Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'objectif de la gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Pour réaliser l'objectif de performance, la gestion met en œuvre une politique de gestion court terme par sa sélection et sa diversification.

Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre.

Toutefois, l'investisseur pourra se référer à l'indice BOFA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index (coupons réinvestis).

Cette politique de gestion se fonde sur :

- Une gestion active du risque d'évolutions des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, et en conséquence, de l'évolution de la courbe des taux monétaire et court terme des rendements obligataires. Ainsi selon l'évolution des rendements, la répartition entre les instruments financiers indexés à taux variable ou à taux fixe pourra évoluer au gré des anticipations de la gestion. Cette exposition se traduit pour la SICAV par une fourchette de sensibilité de 0 à 2.
- Une gestion du risque « crédit ». L'actif de la SICAV est investi en titres de créances et autres instruments financiers libellés en euros émis par des émetteurs de la zone Europe et/ou membres de l'OCDE sans répartition entre émetteurs publics ou privés.
 - titres émis par des entités "investment grade" : notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion.
 - Pour dynamiser le rendement de la SICAV, ces investissements pourront être complétés par une sélection rigoureuse de titres libellés en euro d'émetteurs notés dans la catégorie "High Yield" (à caractère spéculatif): notation inférieure à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion.
- titres sans notation

La SICAV est exposée au maximum à 50% de l'actif net en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield et non notées. L'investissement en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme titres spéculatifs à haut rendement / High Yield).

La pondération par émetteur noté titres spéculatifs à haut rendement / High Yield ou non noté (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) sera limitée à 2% maximum de l'actif net.

Les titres en portefeuille auront une maturité maximum de 3.5 années (à l'échéance ou au prochain put au porteur).

Les placements en actions et en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

Dans la limite d'une fois l'actif net, la SICAV peut procéder à des opérations portant sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque de taux en fonction des opportunités de marché, quel que soit l'instrument utilisé : futures, options.

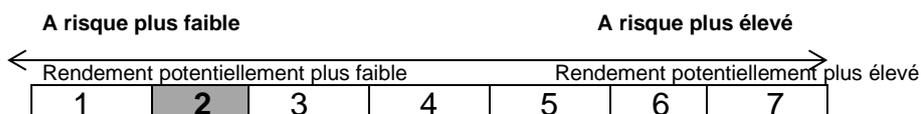
Afin de gérer sa trésorerie, la SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La SICAV capitalise les revenus encaissés.

Recommandation : la durée de placement recommandée de la SICAV est de 2 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours jusqu'à 14h30 (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement :



Le niveau de l'indicateur se base sur des simulations passées en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [2] : le niveau de risque de cette SICAV reflète l'exposition de la SICAV aux instruments obligataires de la zone Europe/OCDE.

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB- entraîne une augmentation du risque du portefeuille car la probabilité de défaut est plus élevée que celle des titres de la catégorie « Investment Grade »

Risque lié à impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : La SICAV a recours des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la sicav.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FCP au jour de l'exécution de l'ordre. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée. Ils ne sont pas acquis à l'OPCVM.
Frais de sortie	0%	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

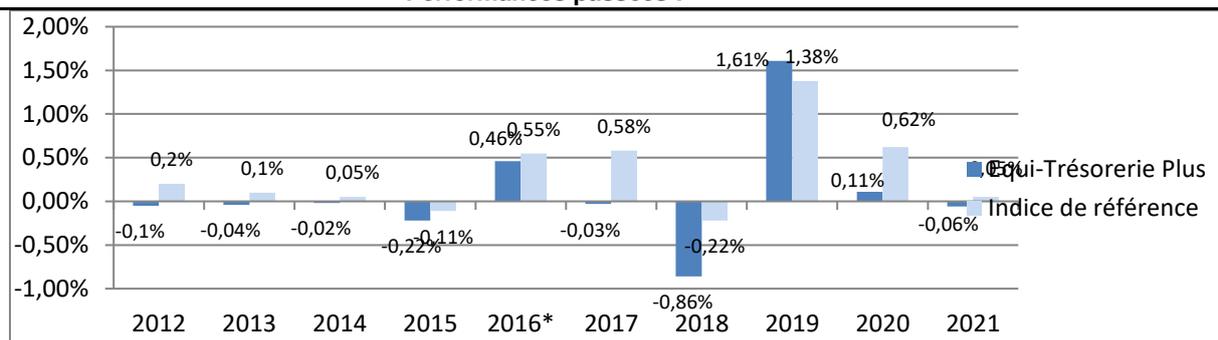
Frais courants	0,23%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe), clos en septembre 2022. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	-------	--

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant	
---------------------------	-------	--

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :



*changement d'indice le 09/05/16

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. La performance de l'OPCVM et de l'indicateur de référence est calculée coupons nets réinvestis. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances sont calculées en EUR. Equi-Trésorerie Plus a été créé le 09/09/1999.

Les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

A compter du 9 mai 2016, la stratégie d'investissement et le profil de risque de la SICAV ont été modifiés et l'indicateur de référence est désormais le BOFA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index (coupons réinvestis).

Informations pratiques :

Le dépositaire de l'OPCVM est Société Générale Securities Services.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 novembre 2022